

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 juin 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA FÊTE DU CANADA

PROPOSITION DE PARTICIPATION DES CHEFS POLITIQUES AUX CÉLÉBRATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente en vertu de l'article 43 du Règlement. Il y a un an, je me suis opposé à ce qu'on annule les réjouissances qui se déroulent normalement sur la colline parlementaire à l'occasion de la Fête du Canada. Comme le gouvernement fédéral a reconnu récemment qu'une manifestation de patriotisme n'était pas une si mauvaise idée et que la plupart des Canadiens veulent avoir l'occasion de démontrer leur amour pour le Canada dont ils sont fiers, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. MacKenzie):

Que le ministre d'État chargé d'organiser le programme qui aura lieu sur la colline parlementaire pour la Fête du Canada y fasse jouer un rôle prédominant à l'homme qui prétend être le seul père de la Confédération encore vivant, Joseph R. Smallwood, et le seul ancien premier ministre encore vivant, l'éminent très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), et en fait aux chefs nationaux des autres partis politiques, afin de donner à ces fêtes sur la colline parlementaire en cette première décennie du siècle un caractère national et apolitique.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre, aux termes de l'article 43 du Règlement, exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPORTUNITÉ DE LA COMMUNICATION AUX AUTORITÉS SOVIÉTIQUES DES ESPOIRS DU CANADA QUANT AU RESPECT DES TERMES DE L'ACCORD D'HELSINKI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre en vue de soulever une question importante et urgente. Dans l'esprit de

la motion proposée par le député de Parkdale (M. Haidasz) et adoptée à l'unanimité par la Chambre le mercredi 15 juin, à propos de la conférence de Belgrade sur l'Acte final d'Helsinki, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande aux représentants du Canada à la conférence de bien faire comprendre aux délégués de l'Union soviétique que les Canadiens comptent bien que l'Union soviétique tiendra les promesses faites par tous les pays signataires de la Charte d'Helsinki et permettra aux citoyens soviétiques qui désirent quitter leur pays de le faire.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: D'après les dispositions de l'article 43 du Règlement, la mise en délibération d'une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LA SANTÉ

LES MOTIFS DE LA TOLÉRANCE DES APPAREILS MÉDICAUX PRÉSUMÉS DÉFECTUEUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente. Comme le sous-ministre adjoint du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré récemment qu'en raison d'appareils défectueux servant aux tests de grossesse, un grand nombre d'avortements effectués au Canada étaient pratiqués sur des femmes qui en fait n'étaient pas enceintes et comme le ministre aurait dit que plusieurs appareils médicaux comme les appareils d'anesthésie, les incubateurs et les stimulateurs cardiaques, étaient eux aussi défectueux, je propose, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social fasse une déclaration à l'appel des motions pour dire pourquoi il a toléré cette situation qui menace la santé des Canadiens et qui est causée par des appareils médicaux non suffisamment réglementés.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être présentée que si elle obtient le consentement unanime. Est-ce le cas?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.